



PACTE CULTURE

« Pour la liberté d'expression et de création artistique, pour l'égalité et la fraternité de toutes les cultures »

Entre

Le ministère de la Culture et de la Communication représenté par la Ministre de la Culture et de la Communication, Fleur Pellerin,

Ci-après désigné « Le ministère de la Culture et de la Communication »,

Et

La commune de Clermont-Ferrand, représentée par le Maire, Olivier Bianchi,

Ci-après désignée « La Ville de Clermont-Ferrand » ou « La Ville »

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

La culture est un bien commun de la Nation.

Plus qu'une compétence, la culture est une responsabilité partagée entre l'État et les collectivités territoriales.

L'implication de la puissance publique traduit l'ambition culturelle autour de laquelle notre pays s'est construit. Elle a accompagné le développement d'une formidable richesse artistique et a opéré un aménagement exceptionnel du territoire, en multipliant les portes d'accès à la culture au travers de lieux et d'institutions relevant, en particulier, du spectacle vivant, du patrimoine, de l'art contemporain et de la lecture publique, et favorisant tant la création, la diffusion ou la formation que les pratiques artistiques et culturelles dans leur diversité. Cette implication a aussi créé les conditions du développement des industries culturelles.

Les politiques culturelles de l'État et des collectivités locales traduisent une vision commune de l'intérêt général et l'adhésion à un socle de valeurs indissociables du projet républicain :

- l'organisation de conditions favorables à la création artistique, à sa diffusion et à son renouvellement ; cela implique le respect de la liberté de création et de la liberté de programmation ;
- le développement d'une formation culturelle de qualité, en particulier dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle ;
- la préservation et la valorisation de notre patrimoine pour garantir, aujourd'hui, son accessibilité au plus grand nombre et, demain, sa transmission aux générations futures ;
- une reconnaissance du droit de chacun à développer la pratique culturelle de son choix.

À l'heure où la réforme territoriale, la situation des finances publiques mais aussi les fractures de la société interrogent les pouvoirs publics, le ministère de la Culture et de la Communication et la Ville de Clermont-Ferrand réaffirment leur engagement en faveur de la culture, de sa force émancipatrice pour les individus et de son caractère indispensable pour nourrir la vie de la cité.

Aussi, l'État - ministère de la Culture et de la Communication comme la Ville de Clermont-Ferrand s'engagent pour maintenir à partir de 2015 et pendant trois ans leurs financements respectifs en faveur de la culture et à poursuivre leur coopération au bénéfice de cette ambition partagée.

Facteur d'émancipation et d'épanouissement pour l'individu et de cohésion sociale, la culture constitue un enjeu fondamental des politiques publiques.

Dès le début des années 2000, la Ville de Clermont-Ferrand a décidé de placer la culture au centre de son projet en construisant les bases d'une politique ambitieuse au plus près des citoyens. La volonté politique de la Ville s'incarne ainsi par une attention portée tout à la fois à la diversité des esthétiques, à la création et aux publics.

Cette orientation s'est matérialisée par la création d'équipements structurants de premier plan qui ont permis à la Ville de Clermont-Ferrand de tenir son rang de capitale culturelle régionale. Il convient ainsi de citer la Coopérative de Mai, l'École Supérieure d'Art Clermont Métropole, la Jetée, la Cour des Trois Coquins et plus récemment, l'espace d'art contemporain La Tôlerie, l'Hôtel Fontfreyde - centre photographique et la rénovation de l'Opéra-Théâtre.

Cette politique volontariste se traduira dans l'avenir avec de nouvelles réalisations d'ampleur qui doivent permettre à la Ville de poursuivre son développement métropolitain avec les projets du futur lieu dédié à la Comédie de Clermont-Ferrand, de la Grande Bibliothèque et de la nouvelle école d'Architecture dans le cadre d'une politique partagée avec le ministère de la Culture et de la Communication, Clermont Communauté et les autres partenaires des collectivités territoriales.

L'organisation d'États Généraux de la Culture en 2015 constituera un acte fort pour engager une réflexion commune avec tous les acteurs culturels et définir les grandes orientations de cette politique pour les dix prochaines années. Ils constitueront également le socle de la candidature de la Ville au titre de « Capitale Européenne de la Culture ».

Article 1 : Objet de la convention

Il est acté entre les parties au minimum un maintien, pour les années 2015-2017, des financements respectifs à la faveur des politiques publiques relatives :

- à la création et à la diffusion artistique
- au patrimoine historique, architectural, urbain, muséal, archivistique
- à l'enseignement et à la formation artistique et culturelle
- au livre et à la lecture publique
- aux industries culturelles
- à la démocratisation culturelle, en particulier à l'éducation artistique et culturelle

Article 2 : Engagements de l'État

L'État s'engage à maintenir, pour les exercices budgétaires 2015-2017, le budget Culture sur le territoire de la Ville, tel qu'exécuté en 2014, soit un montant de 4 637 868 € en autorisations d'engagement, hors charges de personnel. A titre d'information, la ventilation, par programme, en 2014, était la suivante :

- programme 131 - création : 2 155 519 €
- programme 175 - patrimoines : 663 466 €
- programme 224 – transmission des savoirs et démocratisation de la culture : 1 720 713 €
- programme 334 – livres et industries culturelles : 98 170 €

Article 3 : Engagements de la Commune de Clermont-Ferrand

La Ville s'engage à maintenir, pour les exercices budgétaires 2015-2017, sous réserve du vote annuel par l'assemblée délibérante, le budget Culture, tel qu'exécuté en 2014, soit un montant de 17 600 383 € en autorisations d'engagement. A titre d'information, la ventilation se décompose à partir des fonctions suivantes :

- charges de personnel : 10 632 708 €
- soutien à la création / subventions accordées aux associations culturelles : 3 273 758 €
- fonctionnement général des services culturels (programmation muséale et artistique, enseignement artistique, équipements de spectacles,...) : 2 418 917 €
- politique patrimoniale : 897 000 €
- action culturelle territoriale : 378 000 €

Article 4 : Suivi de la convention

Chaque année, chacune des parties s'engage à produire, au co-contractant, pour le 31 mars de l'année en cours la programmation prévisionnelle de ses dépenses dans le périmètre retenu et le 31 janvier de l'année suivante l'état de la consommation réelle.

Une réunion est organisée annuellement, dans le respect des calendriers de programmation de chacun, afin que chacune des parties présente un bilan des actions menées et les actions projetées sur la durée restante du pacte.

Article 5 : Projet de construction d'un lieu dédié à la Comédie de Clermont-Ferrand - scène nationale

Ce conventionnement permet plus spécifiquement au ministère de la Culture et de la Communication et à la Ville de Clermont-Ferrand de s'engager sur la construction d'un lieu dédié à la Comédie de Clermont-Ferrand – scène nationale, inscrit au CPER 2015-2020.

Coût prévisionnel de l'opération : 31 millions d'euros HT

- participation financière prévisionnelle de l'État : 6 millions d'euros
- participation financière prévisionnelle de la Ville : 9 millions d'euros
- autres collectivités : Conseil régional d'Auvergne, Conseil général du Puy-de-Dôme, Clermont Communauté : 16 millions d'euros.

Article 6 : Actions concourant au développement qualitatif des politiques culturelles

Au-delà de cette opération, le ministère de la Culture et de la Communication et la Ville s'engagent au développement qualitatif de leurs politiques culturelles, et notamment en matière de soutien à la création et au spectacle vivant, d'éducation artistique et action culturelle, mais aussi par des actions conjointes ou complémentaires visant à conforter l'enseignement artistique, à donner une véritable place aux arts plastiques, à proposer une politique cohérente en faveur du patrimoine et des musées et à structurer le réseau lecture publique.

L'annexe au présent pacte précise, de manière non exhaustive, les actions concourant à cet objectif.

Article 7 : Conditions d'application

La présente convention produira ses effets sous réserve de son approbation par le conseil municipal du 27 février 2015, à compter de la date qui sera notifiée par la Ville à l'État.

Article 8 : Avenant

Ce pacte pourra faire l'objet d'un avenant pour tenir compte des éventuels transferts de compétence, notamment vers des établissements publics de coopération intercommunale.

Article 9 : Résiliation

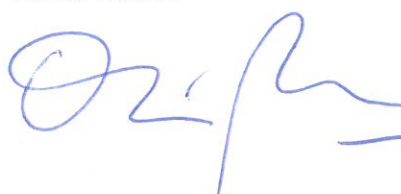
En cas de non-respect de l'une ou l'autre de ces dispositions par l'une des parties et notamment des principes rappelés en préambule, chacune des parties est libérée de ses engagements après réunion de concertation sous l'égide du Préfet de région.

Fait à Clermont-Ferrand en deux exemplaires, le

Pour le ministère de la Culture
et de la Communication
La Ministre de la Culture et de la Communication,
Fleur Pellerin



Pour la commune de Clermont-Ferrand
Le Maire,
Olivier Bianchi



Annexe technique

ACTIONS CONCOURANT AU DEVELOPPEMENT QUALITATIF DES POLITIQUES CULTURELLES

Soutenir la création et le spectacle vivant

Dotée d'un bassin de population de 350 000 habitants, la Ville de Clermont-Ferrand et le ministère de la Culture et de la Communication entendent mener une politique active de soutien à la création permettant à la métropole de jouer pleinement son rôle de capitale culturelle auvergnate. Cet objectif s'appuie sur l'action des grands opérateurs culturels intervenant dans le domaine du théâtre, de la musique et de la danse (Comédie de Clermont-Ferrand, Orchestre d'Auvergne, Centre Lyrique d'Auvergne, Coopérative de Mai) et enrichi par un important travail de compagnies artistiques.

Facteurs de créativité artistique et d'attractivité, les festivals constituent également un enjeu essentiel dans une optique de diversité culturelle et de participation citoyenne. Le ministère de la Culture et de la Communication et la Ville de Clermont-Ferrand entendent conforter leur soutien à de grandes manifestations qui proposent également un important volet d'actions de médiation en direction du jeune public avec des événements comme le Festival international du Court-Métrage (également soutenu par le Centre National du Cinéma, partie prenante de l'action culturelle de l'Etat sur le territoire de la ville), Vidéoformes, Traces de Vie, Musiques Démesurées, Jazz en Tête et Le rendez-vous du carnet de voyage.

Conforter l'enseignement artistique

L'École Supérieure d'Art Clermont Métropole constitue désormais une formidable opportunité de soutien aux Arts Plastiques et un outil de formation de niveau européen.

L'École nationale d'architecture de Clermont-Ferrand, dont les nouveaux locaux dans l'immeuble Sabourin, ISMH, ont fait l'objet d'un programme d'investissement de l'État et des collectivités locales, est également un vecteur important du développement et de la structuration du territoire clermontois.

Dans les domaines musical, chorégraphique et théâtral, et dans le cadre de son nouveau projet d'établissement, le Conservatoire à Rayonnement Régional propose une offre de haut niveau permettant la formation des publics amateurs et de professionnels.

Donner une véritable place aux arts plastiques

Dans le domaine des arts plastiques et de la création contemporaine, le Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC) est un acteur majeur de diffusion de l'art contemporain sur le territoire, avec un soutien fort de la région Auvergne. Il a également placé le jeune public au cœur de son projet culturel.

La diffusion d'œuvres contemporaines peut aujourd'hui s'appuyer de façon complémentaire sur des espaces de création comme l'espace d'art contemporain La Tôlerie et l'Hôtel Fontfreyde - Centre Photographique qui confie annuellement des missions à de grands photographes.

Dans la perspective de contribuer à une démarche de soutien global aux arts plastiques, la Ville et le ministère de la Culture et de la Communication entendent poursuivre la structuration de ce secteur par la mise en place de nouveaux espaces de création (projet d'ateliers d'artistes à la Diode), l'aide à l'installation des artistes sur le territoire, et la commande publique (notamment le dispositif du 1 % artistique pour les bâtiments publics).

Proposer une politique cohérente en faveur du patrimoine et des musées

La Ville de Clermont-Ferrand dispose d'un patrimoine représentatif de 2000 ans et d'une architecture d'une grande originalité allant de vestiges antiques à l'architecture contemporaine. Après avoir engagé d'importants programmes de restauration sur des sites emblématiques (Basilique Notre Dame du Port, Notre Dame de Prosperité de Montferrand, secteur sauvegardé de Montferrand et l'Opéra-Théâtre), la Ville et le Ministère de la Culture et de la Communication s'engagent sur une importante politique de restauration et de valorisation du patrimoine.

En 2015, un large programme d'études sera lancé sur des édifices majeurs, tels que la basilique Notre Dame du Port, l'église Saint-Pierre des Minimes, l'église Notre Dame de la Prospérité.

La Ville et le ministère de la Culture et de la Communication lancent en 2015 la démarche de définition du territoire clermontois comme Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine qui permettra de soutenir un développement cohérent et harmonieux de l'aire urbaine.

L'obtention du label « Ville d'Art et pays d'Histoire » constitue également un objectif qui permettra de mener une politique efficiente de valorisation touristique et culturelle du patrimoine.

La Ville de Clermont-Ferrand dispose de trois musées municipaux labellisés « Musée de France » :

- Le musée d'art Roger-Quilliot, situé au cœur du quartier historique de Montferrand, est le grand musée de beaux-arts de la région.
- Le musée Bargoin accueille les collections d'archéologie et d'arts textiles extra-européens (XVIIIe – XXIe siècles).
- Le muséum Henri-Lecoq conserve des collections scientifiques diversifiées de près de 600 000 pièces ou lots répartis en différents départements scientifiques. Il est le seul muséum d'histoire naturelle du massif central de par l'importance de ses collections et de ses actions de diffusion de la culture scientifique.

Les projets scientifiques et culturels des musées qui définissent la politique globale des établissements et les grandes orientations pour les cinq années à venir ont été validés par le conseil municipal dans sa séance du 21 février 2014 et transmis au ministère de la Culture et de la Communication.

Education artistique et action culturelle

La ville de Clermont-Ferrand compte 24 000 élèves et 35 000 étudiants. Le développement de l'éducation artistique et culturelle est une priorité conjointe du ministère de la Culture et de la Communication et de la Ville de Clermont-Ferrand, qui s'incarne dans une convention interministérielle régionale signée en 2014, ainsi que la constitution d'un projet éducatif associant l'ensemble des partenaires de la Ville en 2015.

Facteur de dynamisme et d'attractivité de la métropole clermontoise, la politique culturelle intègre également les enjeux de proximité et de médiation dans les différents quartiers de la Ville pour renforcer le « vivre ensemble ».

Ces interventions s'appuient sur de nombreuses actions culturelles menées en partenariat (les Trans'urbaines, les Anatolies, Bac ground,...), des initiatives portées directement par la Ville (programmation jeune public « Graines de spectacles »), de nouveaux équipements de spectacles de proximité (espace Nelson Mandela) et des projets relevant de la politique de la Ville.

Structuration du réseau lecture publique et des industries culturelles

La politique du livre portée par Clermont Communauté a consisté à créer sur le territoire intercommunal plusieurs médiathèques de façon à proposer un maillage pertinent. Cette démarche sera complétée dans les prochaines années, par la création de la Grande Bibliothèque, située sur le site de l'Hôtel Dieu – ISMH, au cœur de la Ville et à proximité d'autres équipements culturels. Cet équipement constituera ainsi la tête de pont du réseau de lecture publique.

Le cinéma, tout autant que les nouveaux usages numériques sont porteurs d'enjeux artistiques et de démocratisation culturelle très forts. Outre le financement du festival international du court métrage, la ville de Clermont-Ferrand soutient, en concertation avec l'État, les autres collectivités et le milieu professionnel, une politique d'éducation à l'image très riche, en apportant son aide à ses différents acteurs sur le territoire, notamment, le cinéma le Rio (situé en quartier prioritaire politique de la ville) et le festival d'arts numériques Vidéoformes.